

# NOTRE PETITE LANGUE IRRITANTE

Mémoire présenté à la Commission  
des États généraux sur la situation et l'avenir  
de la langue française au Québec

par Bruno Roy, écrivain

Au Québec, de nombreux malentendus sur la question linguistique marquent depuis longtemps nos débats. Il nous faut bien sûr les dissiper pour qu'une réflexion féconde puisse s'amorcer de façon plus rigoureuse. Le caractère fondamentalement nocif du bilinguisme institutionnel, il faut le faire comprendre, transporte faussement les avantages que procurent sa pratique individuelle à notre situation collective. Entre les anglophones et les francophones, il ne peut y avoir des "insécurités égales", pour reprendre la trompeuse expression de Lucien Bouchard.

Hélas! aujourd'hui, trop d'adversaires condamnent notre volonté de demeurer français pour mieux nous voir profiter, quel paternalisme puant, du libéralisme économique qui prône, cela va de soi, la mondialisation des marchés. Sans l'anglais, la vitalité économique est compromise. J'ai malheureusement l'impression que le gouvernement lui-même croit que la Loi 101 restreint les libertés individuelles, qu'il cède aux lobbys, que s'il n'y avait pas la langue française, ce serait tellement plus simple. L'avenir du français au Québec passe-t-il par l'anglais? A cette question absurde, on a l'impression que le gouvernement répond oui. En matière de politique linguistique, le règne est à la confusion.

Il faudra bien admettre un jour que le pluralisme d'un Québec moderne, en particulier à Montréal, ne peut effacer la réalité linguistique que nous ont imposée l'histoire et la géographie. C'est cette histoire et cette géographie que nous voulons pleinement assumer. Contrairement à ce

que pensent certains députés de l'Assemblée nationale, nous ne sommes pas arrivés à un certain équilibre dans le domaine de la législation linguistique au Québec. "Ce qui veut dire que même tanné, comme Pierre Bourgault, nous n'avons d'autre choix que de continuer le débat sur la langue malgré le désir de certains d'entre nous de nous voir mourir sans un mot".<sup>1</sup> La fatigue linguistique, en effet, n'est qu'un leurre, surtout lorsqu'un gouvernement s'en sert pour ne pas assumer sa responsabilité historique. Aujourd'hui, donc, une fois de plus, je veux moins exposer mon point de vue que vous connaissez déjà<sup>2</sup>, que répondre au devoir de clarté qu'impose pour tous et toutes la situation linguistique actuelle.

## Je me souviens

Si le passé est le garant de l'avenir, la pensée politique du gouvernement, en matière de législation linguistique, risque de s'embrouiller une fois de plus. Dénonçant, il y a quelques années, ce qu'elle avait appelé "le bilinguisme rampant dans la fonction publique", il n'est pas question, pour Louise Beaudoin, aujourd'hui encore ministre responsable du dossier linguistique, de faire de Montréal une ville au statut bilingue."<sup>3</sup> Il n'en est pas question mais, avec l'adoption de la loi 40, comment ne pas l'oublier, la Loi 86 est demeurée. Certains d'entre nous avons réagi à la mesure de notre impuissance collective.

Je me souviens aussi ce qui avait dit que le ministre délégué aux Relations avec les citoyens et à l'Immigration d'alors, monsieur André Boisclair. Il s'était opposé à ce qu'on abroge le projet de Loi 86. Non seulement avait-t-il observé le malaise des Québécois à l'égard de certains groupes d'immigrants (la belle culpabilité), mais il avait brillamment jeté dans l'arène linguistique l'interrogation suivante: "Comme il a été clairement énoncé lors du Sommet (sur l'économie et l'emploi), ne devrait-on pas miser davantage sur la valeur que procure la maîtrise de plusieurs

---

<sup>1</sup>. Pierre Bourgault, "Que faire?", Journal de Montréal, 17 avril 2000, p.6.

<sup>2</sup>. L'auteur a été membre du Mouvement Québec français et président, également, de l'Union des écrivains québécois.

À ce titre, il n'en est pas à son premier mémoire.

<sup>3</sup>. Journal de Montréal, 14 novembre 1996, p.11.

langues, et sur le rôle que joue l'anglais dans nos relations d'affaires avec le reste du continent".<sup>4</sup> Que voulez-vous! aurait dit Jean Chrétien, il a raison.

Je me souviens encore. Les coprésidents du Comité québécois pour le Canada (coalition pour l'unité canadienne), Jean Brière et Gary D. Shapiro, avaient exprimé "leur soutien le plus profond" à la prise de position du ministre Sylvain Simard, alors ministre des affaires internationales, qui, dans la revue Québec International paru à l'automne 1996, y avait affirmé péremptoirement: "Montréal est une ville bilingue et cosmopolite". Pendant que la coalition des groupes pour l'unité canadienne approuvait la conception d'un Montréal bilingue du ministre Simard, ce dernier avait déclaré qu'il devra observer, cependant, l'unilinguisme français lorsqu'il prononcera un discours au Québec ou à l'étranger. Au Québec, donc à Montréal bien sûr! De la confusion, vous dis-je!

La pensée politique du gouvernement du Québec, en matière de langue, pensée faite de reculs et d'ambiguïtés, est profondément inquiétante. Elle a la fâcheuse tendance d'adapter la Loi 101 en fonction de ce qu'on lui a enlevé, c'est-à-dire en fonction de son affaiblissement, donc en fonction de son assujettissement aux décisions de la Cour suprême du Canada. Une telle dépendance ne redonnera jamais à la Charte de la langue française la volonté nécessaire à son renforcement. Souvenons-nous du document de Proposition linguistique de la ministre Louise Beaudouin alors qu'elle présentait son projet de Loi 40. Cette pensée se prolonge encore aujourd'hui dans la classe politique québécoise :

Une série importante de jugements sont rendus, dont certains exigent des modifications aux dispositions initiales de la Charte et marquent les limites du pouvoir du gouvernement du Québec de légiférer en matière de langue. Le texte initial de la Charte de la langue française est modifié à plusieurs reprises pour tenir compte de ces jugements. [...] Force est donc de constater que, sans modifications constitutionnelles ou encore sans son accession à la souveraineté, le Québec ne pourra être totalement maître de sa politique linguistique.

---

<sup>4</sup>. Le Devoir, 15 novembre 1996, p.A-7.

Pourquoi le gouvernement tient-il tant à tenir compte des contraintes découlant des jugements des tribunaux? Pourquoi ne choisit-il pas de les contester? On a l'impression qu'il a abandonné la partie politique. Plutôt que de parler de la langue française, il préfère, en bon canadien-français, parler de bilinguisme. Il faut le voir se tordre d'hésitation, devant ses militants, lorsqu'il propose une solution qu'il dit originale en distinguant bilinguisme individuel du bilinguisme fonctionnel. Il ne faut pas s'y tromper, peu importe les distinctions, il est toujours question de bilinguisme. Plutôt que de chercher à se libérer des contraintes constitutionnelles fédérales, le gouvernement québécois s'y soumet honteusement tout en prétendant rester maître chez lui. Le ministre Serge Ménard n'avait-il pas dit pas les choses autrement en rappelant "que les lois linguistiques sont légitimes et directement inspirées des limites imposées par les décisions de la Cour suprême du Canada".<sup>5</sup> Il avait ajouté: "je suis très convaincu que cela nuit à l'économie montréalaise". Souvenons-nous du Rapport du comité interministériel sur la langue rendu public le 22 mars 1996 : il n'excluait ni la bilinguisation institutionnelle ni même, à terme, l'anglicisation de Montréal. Dans le débat actuel, les mêmes obsessions reviennent. Voilà ce que j'appelle du fatalisme improductif. Fatalisme qui mène à la déresponsabilisation sociale, voire à une certaine déformation de la réalité.

Qui peut douter que l'anglais n'est pas objectivement une langue minoritaire et toute inquiétude pour sa survie relève de la pure fabulation. Les anglophones, qui se croient menacés d'extinction, exigent le respect de leur langue, c'est-à-dire l'affichage bilingue dans les commerces. Oh! mauvais spectacle pour l'humanité marchande toute entière. Nous voilà divisés autour du "flag" linguistique. Quelle désolation! Pendant ce temps, Jean Chrétien clame, dans son "pluss" beau pays du monde, "lorsque je parle anglais, ma différence est dans mon accent".

Combien sont-ils ceux et celles qui affirment que la souveraineté politique est nécessaire et, qui, du même souffle, proclament que l'apprentissage de la langue anglaise favorise un meilleur accès à l'emploi. Dans un Québec souverain, le français comme langue de travail - tel est le doute qui les habite - ne pourra jamais se suffire à lui-même d'où, c'est logique, la nécessité du

---

<sup>5</sup>. Le Devoir, 15 août 1996, p.A-1.

bilinguisme. Si ces souverainistes peuvent imaginer une souveraineté politique pour le Québec, ils ne peuvent imaginer, toutefois, une souveraineté linguistique. Oh! la belle ambiguïté! Certains - des fédéralistes surtout, disons-le - vont jusqu'à penser qu'avec une augmentation de jeunes anglophones bilingues, on assistera à l'expansion de la langue française au Canada. Et précisent-ils, "une éventuelle indépendance du Québec va nuire à l'avenir de la langue française en Amérique". Bref, c'est le bilinguisme qui est le sauveur de la langue française en Amérique du Nord. Tiens, pour ne pas nous laisser imprégner de cette sottise idéologique, relisons Yves Beauchemin qui décode avec beaucoup de justesse l'idéologie du bilinguisme institutionnel : "Le bilinguisme exerce un effet dévastateur sur notre inconscient collectif. Il sape notre confiance en nous-mêmes; il rétrécit notre âme. (...) Si la langue d'un pays n'occupe pas tout l'espace culturel, c'est que ceux qui la parlent n'occupent pas tout le pays."<sup>6</sup>

Certes, le français n'est pas la seule langue parlée au Québec. L'anglais est également une langue couramment utilisée à la maison comme au travail, en privé ou en public. Il ne s'agit pas ici de déplorer ce bilinguisme individuel mais de le voir comme un atout. Cela relève de la liberté, de l'élargissement de la culture et de l'épanouissement des individus. Ce à quoi nous nous opposons, par contre, c'est à un bilinguisme institutionnel modelé sur la loi canadienne des langues officielles.

Quel sens, en effet, donner à une politique d'élargissement du français dans l'administration qui veut se doter de "pratiques convergentes et conformes à l'esprit de la Charte", tout en souhaitant, notez la bienveillance, ne pas contrevenir aux droits des communautés anglophones et autochtones dont les membres seront, de toute façon, selon n'importe quel président d'Alliance Québec, outrés par ces mesures "mesquines, vindicatives et nuisibles"<sup>7</sup>. Pas surprenant que le critique libéral en matière de politique linguistique, Pierre-Etienne Laporte, pense - puisqu'il l'a déjà affirmé, que ceux et celles qui souhaitent l'affirmation maximale du français au Québec, soient des "intégristes linguistiques" ou des "ayotollahs du Parti québécois". Si, si!

---

<sup>6</sup>. Yves Beauchemin, "Le français au Québec : combat dans les broussailles", L'avenir du français au Québec, Montréal, Québec-Amérique, 1987, p.140.

<sup>7</sup>. Machael Hamelin, président d'Alliance Québec, Le Devoir, 15 Novembre 1996, p.A-12.

## L'abaissement de notre langue

La question est sur toutes les lèvres. Ne perdons pas notre temps, posons-la : peut-on concevoir l'abaissement de notre langue au profit de l'économie? Certains répondent oui; d'autres préfèrent le bilinguisme obligatoire. Ce qui revient au même.

Cette question est posée comme si nous n'avions jamais assuré le développement de notre économie, - particulièrement ces trente dernière années - en langue française. Il nous faut donc comprendre que l'effort de francisation en milieu de travail n'est qu'un leurre, que la perception des chefs d'entreprise est fondée et que le Gouvernement encouragera cet effort de francisation sans s'objecter aux allégations du groupe de travail qu'il avait lui-même mis sur pied à l'époque. Évidemment, il a oublié aujourd'hui, que la Loi 86, toujours en vigueur, a abrogé l'obligation pour les entreprises d'obtenir un certificat de francisation. Pour ne donner que cet exemple.

Hésitants, nous sommes devenus, pour d'autres, des irritants. "Le français comme langue d'usage au Québec constitue un irritant majeur pour l'économie montréalaise", trouve-t-on dans le Rapport du Comité de travail sur la relance de Montréal présenté au Sommet sur l'économie et l'emploi. Ici, les hommes d'affaires qui exploitent dans les deux langues notre servitude linguistique exigent plus de servitude encore. Pendant ce temps, notre Gouvernement, qui s'aligne sur la pensée du patronat, garbure au bilinguisme sournois. Il s'est engagé, comme on sait, à éliminer les irritants de la loi 101 pour les entreprises étrangères qui viennent s'établir au Québec.

La réalité, c'est aussi ce que l'on remarque dans les tendances lourdes qui jouent toujours en faveur de l'anglais : Second Cup, Home Depot, pour ne donner que ces deux exemples de l'actualité commerciale. Et que penser de la navrante inertie de la part des autorités de l'Université de Montréal face à la progression constante de la langue anglaise dans les activités d'enseignement? Ailleurs au Canada, la leçon ne semble pas porter, des études récentes dressent le portrait d'une francophonie en nombre décroissant.<sup>8</sup> Mon ami Beauchemin a raison : "les reculs et les compromis ne portent en eux que la défaite". Comme on le voit, les choses n'ont pas vraiment

changé depuis que le gouvernement avait lui-même reconnu que le bilinguisme de l'Etat, il n'y a pas si longtemps encore, était très actif : il avait reconnu qu'une "certaine atrophie avait gagné l'ensemble de l'administration publique".

Alors que la loi 101, ainsi que le constatent les promoteurs du fait français au Québec, devait être source de force et d'unité, elle est devenue lieu de faiblesse et de divisions. Il n'y a qu'à s'inspirer de n'importe quel débat autour de la politique linguistique du gouvernement pour constater l'absence de volonté politique en cette matière. On se trouve ainsi dans la situation si bien décrite par l'ancienne éditotialiste du Devoir, Lise Bissonnette dont le propos est toujours d'actualité :

Des contestataires devenus héros interprètent le bilinguisme facultatif de la loi 86 comme une obligation implicite et comme un "droit du client", ce qu'aucun jugement n'a jamais affirmé. [...] Lucien Bouchard n'a connu depuis<sup>9</sup> qu'abus de la loi, crise, chantage et escalade. Il est temps pour lui de réexaminer l'héritage piégé de la loi 86, et de revoir les prémisses de cette paix qui n'en a jamais été une".<sup>10</sup>

Ce qu'il faut reconnaître, c'est que la Charte de la langue française de 1977 n'existe plus. Rompant avec notre passé de bilinguisme, cette grande loi voulait pourtant jeter, pour l'avenir, les bases d'un pays de langue française. Grégory Baum, professeur de morale sociale à l'Université McGill, l'avait reconnu : cette loi "constitue une réalisation politique majeure pour le peuple québécois du fait qu'elle remédie à une injustice du passé colonial du Québec". Tout cela, parce que dans les faits l'anglais au Québec est une langue officielle et qu'elle sert à souhait l'unité canadienne. Malheureusement, depuis qu'on la charcutée, et parce que dans les faits l'anglais au Québec est une langue officielle, Stéphane Dion a pu lui décerner triomphalement le titre de "grande loi canadienne". Comme la chose est paradoxale : à Montréal, là où la Loi 101 est la plus nécessaire, c'est là qu'on retrouve le plus grand nombre de personnes bilingues, plus que partout ailleurs au Canada où sévit la Loi canadienne sur les langues officielles dont l'incurie dans l'application de ladite loi est prise à partie par la nouvelle commissaire aux langues officielles, Dyane Adam :

---

<sup>8</sup>. Madeleine Leblanc, "On parle de moins en moins français au Canada", Le Devoir, les 11 et 12 mars 2000, p.E-4.

<sup>9</sup>. Sa rencontre avec les élites anglophones au Centaur au début de son premier mandat.

<sup>10</sup>. Lise Bissonnette, "Le pacte rompy", Le Devoir, le 13 août 1996, p.A-6.

Il est inacceptable, après trois décennies et en dépit des nombreuses interventions des commissaires successifs que nous devons, année après année, relever autant de lacunes récurrentes dans les bureaux fédéraux désignés pour offrir les services dans les deux langues officielles et dénoncer les inerties persistantes des institutions fédérales.<sup>11</sup>

Peut-il y avoir une pleine mise en oeuvre de la Loi sur les langues officielles ailleurs qu'à Montréal? Dans l'affichage bilingue, la prédominance du français sur les autres langues est une idée ridicule de la Cour suprême du Canada. Michel Venne, dans Le Devoir, du 10 octobre dernier, résume bien la situation, du point de vue canadien :

Le premier rapport annuel de la nouvelle Commissaire aux langues officielles du Canada, Mme Dyane Adam, est l'illustration du cul-de-sac dans lequel se trouve le bilinguisme officiel de Pierre-Elliot Trudeau. L'égalité des langues au Canada est une fiction. Pour que ce pays reste bilingue, il faut accepter d'une part le fait que la seule langue qui y a besoin d'aide est le français et que, d'autre part, le Québec joue un rôle particulier à cet égard. Ce rôle particulier doit lui conférer un statut particulier. Ce statut doit inférer qu'ici la prédominance du français, et non l'égalité des langues, est la règle.

En 1988, le Gouvernement Bourassa s'est pourtant soumis à cette vision égalitaire des langues sur un même territoire, entachant ainsi la crédibilité de notre combat à la face du Canada comme à la face de l'ONU. Voilà ce qui arrive quand on appuie un compromis sur une compromission. On en arrive à croire au caractère injuste et ridicule d'une loi qui, selon Johnson, Galganov, Hamelin, Handerson et compagnie allianciste, crée deux catégories de citoyens, que la sauvegarde de notre langue repose sur une politique d'exclusion, que les souverainistes sont des "bâtards", etc. Pendant ce temps, nous avons la naïveté de ne pas voir nos adversaires alliancistes comme nos premiers ennemis politiques. Après tout, dans l'Ouest canadien, la vision bonnetentiste du ROC, vision exemplaire s'il en est, a de quoi nous inspirer.

Le bilinguisme fait en sorte que pour un canadien, ça lui soit égal d'être différent. Au Canada, en effet, le bilinguisme n'est pas le lieu de la différence, encore moins celui de la pluralité; il est celui de l'indifférenciation et, au Québec, du noyautage de la langue française. Le maintien

du bilinguisme institutionnel a pour conséquence d'amenuiser le rayonnement d'une grande capitale culturelle comme Montréal et de l'empêcher de tenir sa place comme l'une des grandes villes françaises du monde.

Voyons les choses telles qu'elles le sont. L'affichage bilingue exprime une tendance à la division qu'on ne retrouve pas dans les sociétés dont la culture dominante ne fait aucun doute. Par sa conception dualiste, l'actuelle politique québécoise de la langue favorise une approche canadienne qui a pour effet d'amoiner les pouvoirs de l'Assemblée nationale du Québec. Forcé d'entretenir son visage bilingue, le Québec a retrouvé, par la neutralisation de la loi 101, son statut de province assujettie à la Constitution canadienne (qu'elle n'a pas signée), et a fait un compromis de plus dans le processus historique visant à la maintenir dans un statut de minorité, ce à quoi consent la vision linguistique du gouvernement provincial actuel. Sa vision frileuse, en matière de politique linguistique, maintient naïvement un sournois processus de minorisation du fait français au Québec. Tout cela est d'autant plus désolant, que le Parti québécois, maintenant au pouvoir, n'a jamais tenu sa promesse d'abroger la Loi 86.

Outre l'affichage dans les deux langues, la Loi 86 illustre ce que les anglophones et les milieux d'affaires ont généreusement obtenu : la bilinguisation du processus législatif et des communications écrites dans l'administration, la perte d'exclusivité de la langue française comme langue officielle dans les décisions d'arbitrage reliées aux conflits de travail, l'accroissement des classes d'immersion en anglais dans les écoles françaises, la validation de la clause Canada de la constitution canadienne, la perte de pouvoir de réglementation de l'Office de la langue française, le retour à l'égalité juridique du français et de l'anglais, etc.

Quel principe retrouve-t-on dans l'affichage bilingue? Celui de la prépondérance. En lieu et place, cet affichage inscrit dans la Charte de la langue française la caractéristique dite fondamentale du Canada qui est le bilinguisme institutionnel. Que devient la caractéristique fondamentale du Québec? Le bilinguisme aussi. Dans pareil contexte, comment accrocher nos espoirs d'avenir à l'affirmation claire d'un Québec français? Derrière la pensée politique du

---

<sup>11</sup>. Gilles Toupin, "Ottawa pris à partie pour son incurie", La Presse, le 6 octobre 2000, p.A-1.

gouvernement du Québec qui maintient les modifications de la loi 86 à travers sa loi 40, se profile malheureusement avec en l'arrière-plan le discours canadien des langues officielles. C'est pourquoi nous pensons que la conscience gouvernementale, en matière de législation linguistique, est tout entière animée par la présence du colonisateur fédéral.

## L'exploitation d'une servitude historique

Nous connaissons, dans l'espace politique canadien, les nombreuses preuves historiques du rejet des francophones par les anglophones. SOS Montfort est un des derniers rebondissements malheureux de la "mosaïque" canadienne. Cet espace n'est plus favorable, s'il l'a déjà été, à la reconnaissance des droits du fait français. N'insistons pas. L'injustice parle par elle-même. Dans le régime canadien, le bilinguisme, à l'instar du partage des pouvoirs, est une ligne floue qui menace d'être déplacée en faveur de la langue anglaise. Il faut donc en finir avec le bilinguisme asymétrique. Bilinguisme fonctionnel qui, par l'action légale (les magistrats), consacre notre minorisation et, conséquemment, conduit à l'affaiblissement et de notre langue et de notre culture. L'ex-président d'Alliance Québec, Michael Goldbloom, ne disait-il pas "mosaïquement" que "Le Québec est une société de minorités".<sup>12</sup>

Oui à la francophonie à condition qu'elle soit bicéphale, c'est-à-dire abstraite, confuse et canadienne. Nous devons dire non à une francophonie tripotée par le biculturalisme contre le Québec français. Le biculturalisme est la face cachée du bilinguisme institutionnel. Il correspond aux "dispositions invisibles" (Josée Werling) qui empêchent de considérer la culture québécoise comme une culture nationale. La reconnaissance du multiculturalisme implique l'égalité de reconnaissance constitutionnelle des diverses cultures au Canada dont la culture québécoise, considérée alors comme une culture ethnique. Nous devenons une minorité en voie de minorisation. La culture québécoise, au même titre que la culture américaine d'ailleurs (quelle ironie?) est un obstacle majeur à l'épanouissement d'une véritable culture nationale au Canada. Et ce multiculturalisme dont je parlais plus haut masque précisément cette absence. Bref, dans la

---

<sup>12</sup>. Le Devoir du 27 mai 1987

cadre constitutionnel actuel, le Québec ne pourra jamais affirmer ce qu'il considère comme sa culture nationale, la culture québécoise; comme il ne peut ignorer l'économie de marché qui, à la fois, la soutient et la limite.

Cette mentalité de minoritaire attribuée à notre statut de province les limites imposées à la loi 101 elle-même. En effet, c'est ce statut qui nous empêche de réaliser pleinement l'objectif d'un Québec français. L'organisation politique canadienne est incompatible avec les objectifs de la charte française. Il est bon de rappeler que cette incompatibilité a une histoire.

Comme l'écrit si justement l'essayiste Jean Larose, un pacte entre deux parties inégales empêche la partie, devenue majoritaire, de comprendre le sens historique de l'insatisfaction profonde de l'autre partie, coincée dans une dynamique minoritaire, qui refuse de considérer ce pacte comme étant la fin de l'histoire. Par exemple, écrit l'auteur de La souveraineté rampante : "L'important est de nier que l'inégalité entretenue entre les deux langues au profit de l'une d'entre elles ait été le moteur historique essentiel du Canada".<sup>13</sup> La question de l'universitaire est limpide de lucidité car elle condense un rapport de force dans sa plus forte expression : "Est-ce d'un commun accord sublime entre deux peuples que le français fut interdit dans les écoles du manitoba"?<sup>14</sup>

Dans son essai Genèse de la société québécoise, le sociologue Fernand Dumont a bien montré comment la langue française fut une terre où s'est aménagée la survivance d'une société historiquement organisée. En effet, la Confédération a fait de notre peuple une minorité politique, alors que nous étions une majorité démographique de langue française. C'est ainsi que la Confédération canadienne a produit une double allégeance où se démêlent mal l'espace linguistique et l'espace territorial. Le journaliste français Jean Daniel, pour sa part, y voit une victoire historique, sinon une leçon à tirer pour le nationalisme québécois:

En 1838, Lord Durham dira des Québécois (sic) qu'ils sont un peuple sans histoire et sans littérature. Pour lui, la communauté canadienne francophone (sic) n'avait aucun

---

<sup>13</sup>. Jean Larose, "Pas d'histoire", Le Devoir, les 5 et 6 février 2000, p.A-13

<sup>14</sup>. Ibid, p.A-13.

espèce d'avenir politique. J'ai été frappé par le fait que dix années seulement après ce fameux rapport de Lord Durham, Hyppolyte Lafontaine, en devenant le premier des Premiers ministres élus, a renversé la mentalité de ce jugement par le seul tremplin de la langue. C'est la francophonie qui fait échouer alors le projet d'assimilation. Je traduis cela dans mon langage : c'est le nationalisme qui va créer la nation québécoise.<sup>15</sup>

Outre de dire que le nationalisme québécois est un moteur pour l'histoire, sur cet héritage de la francophonie canadienne, Fernand Dumont ne tire pas les mêmes conclusions. Pour lui, la Confédération a consacré une dualité malsaine. C'est ainsi que la nation politique (le Canada) continue de contredire la nation culturelle (le Québec), laquelle cherche aujourd'hui à devenir une nation politique. Comme on veut faire prédominer la première nation sur la deuxième, contre la deuxième, la question de la langue restera bien sûr un enjeu fondamental. La notion de société distincte, écrit Fernand Dumont, a un long passé:

Les conceptions de la Confédération [...] oscillent entre la "nation nouvelle", que le Canada est censé incarner, et le refuge de la nation canadienne (française) dans la province de Québec. En fait, on concrétise une vieille idée que [...] nous avons vu entretenir depuis la Conquête, chez le Conquérant d'abord, chez les Canadiens aussi: celle de la réserve française.<sup>16</sup>

De la même manière que la Confédération a consacré l'organisation de deux sociétés, de la même manière, la loi fédérale sur les langues officielles a organisé le bilinguisme généralisé. Dans les deux cas, nous sommes pris dans les ornières de la survivance. Au Québec, la loi 40 tolère le français comme jadis les Britanniques toléraient la "réserve canadienne-française" destinée à la marginalité, en attendant sa disparition définitive bien sûr. Le bilinguisme institutionnel prolonge et consacre dans la réalité cette dualité historique qui nous empêche de fonctionner comme une société cohérente. C'est ainsi que les articles 7 à 13 de la charte de la langue française de 1977 ont été "neutralisés" par Ottawa, puis sont disparus lors de l'adoption de la Loi 86 parce que, précisément, ils contredisaient le dit article 133. En matière de langue, entre le Canada et le Québec, l'entente est impossible.

---

<sup>15</sup>. Jean Daniel, Affirmation nationale et village planétaire, Musée de la civilisation/Éditions Fides, Coll. "Les grandes conférences", 1998, p.17.

<sup>16</sup>. Fernand Dumont, Genèse de la société québécoise, Montréal, Boréal, 1993, p.209.

Cette notion de "réserve française", si on nous permet de filer la métaphore, tentait en 1987, de trouver son application dans le projet de réforme constitutionnelle (l'entente du Lac Meech.) Le texte mettait en présence la notion de bilinguisme asymétrique, à prédominance anglaise dans le Canada anglais et à prédominance française au Québec. Le Québec serait alors devenu une société qui se distingue par la seule prédominance française de son bilinguisme institutionnel.

L'actuel gouvernement, pensons-nous, fonctionne toujours dans le discours de l'autre qui, historiquement, nous a toujours conçus comme une "réserve française". Sa mentalité de minoritaire à accepter l'assimilation à petit feu préconisée par Durham et par tous ceux et celles qui, nostalgiques, s'en inspirent. Tous les amendements à la loi 101 - à elle seule la Loi 86 a abrogé et modifié 86 des 214 articles - font la preuve de notre état de survivance. Lors de son adoption, le gouvernement refusait de voir qu'il y avait dans la loi un élargissement de l'usage de l'anglais à des fins autres que celle de permettre l'affichage commercial dans les deux langues. Encore aujourd'hui, les observateurs perspicaces y voient un détournement de sens et ses conséquences sont néfastes pour l'épanouissement à long terme du français au Québec. La très fédérale commission Pépin-Robarts, rappelons-le, avait trouvé normal que les Québécois n'acceptent plus de se laisser assujettir au bilinguisme officiel de l'article 133 de la constitution canadienne de 1867. Comment expliquer que cette normalité n'est pas acquise chez nos décideurs actuels? Tous les linguistes du monde le reconnaissent : lorsque sur un même territoire deux langues se côtoient, il y en a une qui disparaît. Ressurgit cette vieille vérité : ce n'est pas l'évolution d'une langue qui la fait disparaître, ce sont des raisons et des conditions qui lui sont extérieures : l'économie, des intérêts de groupe, la politique, l'histoire, la géographie, etc.

Voilà comment, insidieusement, sur son propre territoire, on accepte de faire du français une langue superflue, décorative, une langue seconde. En attendant de disparaître, le français sera une "langue de réserve" affichée de surcroît comme une publicité honteuse. Dans ce domaine, qu'est-ce qui distingue le gouvernement Bouchard du gouvernement Bourassa? Rien, car tous deux - l'un adoptant la Loi 86, l'autre, en la maintenant - se sont conformés au jugement de la Cour

suprême de 1988. Or, le message que le gouvernement envoie aux anglophones, c'est que l'affichage unilingue, belle métaphore de notre déséquilibre social, serait une mesure trop radicale. Après tout, avait dit Bouchard : "il faut être capable de se regarder dans le miroir!"

Ce qu'il faut, en fait, c'est que l'actuel gouvernement puisse sortir de sa mentalité de minoritaire dans laquelle le discours de la survivance le maintient. J'ai parfois l'impression que ce gouvernement est plongé dans une rhétorique de la servitude qui aliène sa volonté d'être clair. Il maintient une loi 40 qui, dans les faits, est une position de repli. Il refuse d'assumer le peuple de langue française que nous constituons et pour lequel il gouverne. Pourtant, nous nous adressons à un gouvernement qui porte, au plan politique, le projet d'un Québec souverain. Or, à ce que je sache, ce projet n'est pas de faire un Québec bilingue. Ce serait reconnaître, ainsi que l'indique Yves Beauchemin, que le "bilinguisme officiel affirme implicitement que la langue de la majorité ne suffit pas à toutes les exigences de la vie".

## Notre si petite langue

Il arrive parfois que les gens armés de dérision m'épuisent. Souvent, par ailleurs, ils m'éclairent. D'autant qu'on ils ont parfois raison. "Tout est bilingue, mais surtout en anglais"<sup>17</sup> écrit le plus sérieusement du monde Louise Desjardins dans son roman La love. "A ceux qui ne rêvent que de crier I am pour se sentir quelqu'un, le "je suis", même articulé le plus magnifiquement du monde, ne dit toujours rien", conclut Louis Cornellier.<sup>18</sup> Et Pierre Monette est-il plus cinglant : au Québec, "si on ne discute pas de la question linguistique, on n'a peut-être pas grand chose à se dire".<sup>19</sup> Faut-il espérer que la présente Commission sur la situation et l'avenir de la langue au Québec n'en soit pas la triste illustration.

Le problème, c'est que parler en français, ne nous fait pas sentir quelqu'un. Cela n'a rien à voir avec la qualité de la langue, mais tout à voir avec la confiance qu'on met en elle. C'est cette

---

<sup>17</sup>. Louise Desjardins, La love, Montréal, Leméac, 1993, p.61

<sup>18</sup>. Louis Cornellier, "Malangue maternelle", Le Devoir, Montréal, XYZ, 1993, p.11.

<sup>19</sup>. Pierre Monette, Pour en finir avec les intégristes de la culture, Montréal, Boréal, 1996, p.89.

confiance qui est empêchée. Notre langue n'a pas un visage à deux faces avait déjà dit le dramaturge Michel Tremblay. J'ajoute avec enthousiasme qu'elle peut se présenter comme un apport original à la langue française et cela à la face du monde. Je suis sérieux.

Ironisons un peu. L'être - cette totalité de ce qui est - écrit le poète et romancier André Brochu, parle anglais. L'anglais domine, c'est notre père: "Il occupe maintenant les deux champs majeurs du cerveau, l'intime et le public. [...] On rira du joul - de l'impossibilité, inscrite dès l'origine dans les virtualités du peuple, de vivre français. Francophone. Gaulois!"<sup>20</sup> Comme il est bon de n'être né de rien! "Rien de ce qui t'écrase ne t'est étranger". Encore Brochu :

L'histoire n'a pas de pitié pour les moitiés d'humains qui bredouillent des mots de malchance et de pus. Elle attend de nous que nous mourions à nous-mêmes, à notre passé, et que nous ressuscitions totalement voués à la Grande langue et acquis aux Hommes qui la parlent. Telle est l'histoire: sévère, mais juste.<sup>21</sup>

Capitulons et nous jouirons mieux de la vie! Dans ces conditions, le Québec ne doit pas exister s'il est l'aboutissement même de son actuelle aliénation linguistique et culturelle. Si s'assimiler est un honneur, passons aux actes. Congédions notre identité, et notre histoire, et notre prétention à être un tout. En clair, écrit encore Brochu, puisque "le Québec n'existe pas, tout est permis".<sup>22</sup> Oui, qui, maintenant, en doute? L'avenir est aux inconscients! A bas l'univers concentrationnaire du Français en Amérique du Nord. Donnons l'exemple à ceux "venus chez nous chercher un goût de liberté"<sup>23</sup> Ne nous tenons pas debout, car les autres, qui stipulent leur universalité, se sentent menacés par l'insipidité et l'étroitesse de notre langue. Ayons peurs des mots, c'est notre seule façon de vivre. Sans compter, qu'il nous est donné de vivre dans l'universel américain. Pourquoi s'en priver? La modernité, c'est connu, n'est pas dans notre langue. La supériorité est ailleurs. Notre langue est contraire au bonheur de vivre. Elle se maintient au détriment de notre développement humain. Nous en sommes convaincus, notre langue nous rend nuls. Ce serait inconscience et absurdité que de la maintenir. Voilà pourquoi elle s'émiette comme

---

<sup>20</sup>. André Brochu, La grande langue, Montréal, XYZ éditeur, 1993, p.11.

<sup>21</sup> Ibid, pp.14-15.

<sup>22</sup>. Ibid, p.21.

<sup>23</sup>. Le coeur de ma vie (1989), chanson de Michel Rivard.

il est dit dans cette dramatique chanson de Gilles Carle qu'interprète si magnifiquement Chloé Sainte-Marie, *To be or not to be la vie*. Ces mots qui nous appartiennent, on le sait, leur dirons-nous un jour, adieu, ainsi que l'annonce le cinéaste-parolier?

Le doigt sur la gachette  
Le pied sur le gaz  
L'oeil en extase  
Je m'anglicise lentement  
Lentement je m'anglifie  
Lettre morte  
Peine perdue  
Mots de mon enfance  
Je ne vous entends plus  
Adieu Villon  
Adieu Miron  
Mots de ma jeunesse  
Je ne vous entends plus

Gilles Carle, To be or not to be la vie, 1999

Ces mots appartiennent à la langue de Villon, de Miron; ils risquent, toutefois, l'émiettement dans une culture qui elle-même se fait enfirouaper par les impérialismes de la mondialisation. Cette chanson fait mal à cause du sentiment de perte que l'on ressent en l'écoutant et dont la conscience est si aigüe. Ne nous comptons pas d'histoire : perdre sa langue est chose possible.

Dirais-je encore ceci : nous sommes médiocres parce que nous pensons infériorité linguistique. Ce qui n'a rien à voir avec le fait de parler deux langues, voire trois ou quatre. La pensée bilingue, c'est le flou de notre être, c'est l'incapacité de se réfléchir comme un tout. Nous sommes de la pâte linguistique dont on fait des médiocres. Le bilinguisme fait de nous des êtres transitoires. Ô Canada français de nos amours! Seul, le trait d'union nous fait exister dans notre passé décomposé. Nous ne sommes jamais dans la souveraineté de nous-même, ce qui suppose l'abolition du trait-d'union comme dans Québécois, par exemple.

Bien sûr, nous ne sommes ni naïfs ni inconséquents. Les pouvoirs dévolus à un Québec français ne peuvent uniquement ressortir de la langue et de la culture; lui est subordonné le projet politique d'un Québec souverain. Aussi, la question linguistique ne peut être séparée du projet politique que porte l'actuel gouvernement et que près de 50% des Québécoises et des Québécois ont appuyé lors du dernier référendum.

## Montréal : ville internationale de langue française<sup>24</sup>

La culture s'ouvre toujours sur le dialogue sans pour autant éliminer les perceptions individuelles et les préjugés. Le pluralisme ne peut effacer la notion de dualité linguistique qui est une notion historique à laquelle le Montréal culturel d'aujourd'hui ne peut échapper. Aucune langue d'une communauté culturelle minoritaire ne devrait être au-dessus des autres langues minoritaires. Il n'incombe pas à la majorité française de Montréal de faire la promotion des cultures ethniques. D'autant que nous ne pouvons ignorer que ces cultures minoritaires ici ont leur expression majoritaire dans leur pays d'origine et qu'elles sont ailleurs, souvent, plus fortes que la nôtre.

Certes, les Montréalais sont des communicateurs naturels avec le reste du monde et selon qu'ils appartiennent à l'une des deux traditions linguistiques, ils peuvent traduire ce monde. Le créateur entend des "langues" et les conjugue dans la sienne. Ce n'est pas différent de la problématique de la création tout court. En ce sens, l'expression de la culture n'a pas de frontière. Seule cette approche peut éviter de coincer les immigrants dans le conflit linguistique proprement dit ou de les récupérer contre leurs intérêts. Il importe de les percevoir sous un jour favorable sans réduire leur culture d'origine à ses dérivés folkloriques.

Dans le domaine de la littérature, précisément, c'est la langue française qui en est l'expression première et sa nécessaire garantie. Nous pensons qu'une cohabitation des littératures

---

<sup>24</sup>. Cette section reprend quelques paragraphes de mon livre Enseigner la littérature au Québec (XYZ éditeur) dont le propos est toujours d'actualité.

ethniques ne suppose pas une réduction de notre littérature au profit d'un idéal d'accueil des autres cultures. Le leadership de la littérature en terrain montréalais, passe par l'ensemble des littératures existantes certes, mais s'exerce à partir de ce qui d'abord la nomme : la littérature québécoise. Favoriser l'accès notre littérature aux allophones, c'est, pour l'avenir, établir une relation normale entre eux et la majorité française dont sont issus nombre de nos écrivains. En effet, il existe dans notre littérature, un Montréal français et moderne qui ne demande qu'à mieux circuler dans l'imaginaire des lecteurs et lectrices allophones.

Bien sûr, une culture vivante pose toujours la question de sa circulation. L'art d'habiter une ville, de la représenter, de la jouer, de la chanter, de l'écrire, tout cela en français, c'est l'art de faire vivre cette ville dans l'accueil et le respect de toutes les cultures. Paris et New York n'auraient jamais été ce qu'elles sont si elles n'avaient pas profité des cultures des groupes ethniques qui ont choisi d'y vivre. Plus la culture montréalaise sera diversifiée, plus elle sera près de son expression réelle. Il s'agit, en effet, de permettre l'accès des communautés ethniques à la culture majoritaire de langue française et, réciproquement, de permettre aux cultures minoritaires, en territoire montréalais, de nourrir la culture de la majorité. Il faut croire à un dynamisme de l'échange interculturel qui fait appel à une ouverture simple et généreuse aux différences. L'intégration des groupes ethniques sera d'autant plus facile que ces groupes pourront échanger dans la langue de la majorité, qui est la langue française. En apprenant le français, l'immigrant, plus particulièrement à Montréal, assure son intégration à la société québécoise. Cet apprentissage toutefois, ne doit pas se séparer de la culture qui l'exprime. La langue n'est pas que la langue. Son apprentissage contient la culture vivante d'un peuple. On ne doit jamais l'en séparer,

La population majoritaire de cette ville, de plus en plus accueillie et à intègre intimement les immigrants des divers horizons au développement d'une culture originale en Amérique. Par un processus de connaissance mutuelle, en effet, il s'agit de permettre aux allophones de s'inscrire dans une dynamique d'intégration à la culture québécoise et plus particulièrement montréalaise, et non plus de juxtaposer leur culture ethnique à la culture de la majorité. Voilà comment ces groupes pourront s'enrichir du sentiment de leur "nouvelle" histoire en terre montréalaise et québécoise.

C'est pourquoi il ne faut pas confondre pluralisme et bilinguisme. Montréal, comme tout le reste du Québec, ne doit pas se réduire à un mode de vie bilingue. Adoptée, cette attitude fausse malheureusement le rapport majoritaire que les Montréalais et les Québécois entretiennent avec leur propre culture. Ce qui menace et ce qu'il faut éviter, c'est la platitude d'une culture devenue anonyme parce que bilinguisée et multiculturalisée.

Si Montréal "a une fierté", c'est bien celle d'être française. C'est ce caractère qui fait son intérêt et son originalité comme métropole, comme grand centre urbain à majorité française, le seul à l'être sur ce continent. Car contrairement à ce que laisse entendre l'argumentation juridique, il faut voir Montréal comme une ville internationale de langue française. Or, l'un des effets pervers du projet de Loi 86, par exemple, sans compter tous les autres, c'est d'amenuiser le rayonnement d'une grande capitale culturelle comme Montréal et de l'empêcher de tenir sa place comme l'une des grandes villes françaises du monde. Montréal doit devenir, en toute logique, la porte d'entrée en Amérique de la culture française mondiale et son relais. En effet, cela ne peut plus nous échapper, la perspective multi-ethnique de la langue française devient de plus en plus un atout dans la reconnaissance du caractère interculturel de Montréal. Pour cela, faut-il avoir une vision nette et confiance de sa propre langue. La vitalité d'une langue.

## Refaire la loi sur une base éthique et civique

Sans notre langue, ferions-nous l'histoire? Relisons encore Fernand Dumont: "Une langue ne rallie pas à une nation seulement parce qu'elle est parlée, mais en tant qu'elle est la signature d'une différence".<sup>25</sup> Et bien, voici ce qu'il faut reconnaître : la persistance de la langue française en Amérique est un trait historique original. En effet, la défense de notre langue n'a aucun sens, voire qu'elle est neutralisée sans la conscience historique qui la sous-tend. La langue, c'est notre première distinction nationale en même temps qu'elle est la base d'une cohésion sociale.

Sans langue commune, un peuple n'existe pas. Mais si la langue, facteur identitaire et véhicule important de la culture, s'appuie sur un réseau d'influences morales, culturelles et politi-

ques, elle ne peut alors que contribuer à définir l'appartenance nationale et à maintenir les solidarités réelles entre les citoyens.<sup>26</sup> Voilà ce qui se passe, malgré tout au Québec, et cela contre la volonté de nos décideurs, voilà ce qu'il faut protéger pour demain. Le peuple québécois ne veut plus être renvoyé à un univers exclusivement symbolique. Il n'est pas que culturel (la réserve française), il est aussi politique (le projet de souveraineté). Car, il ne s'agit pas de défendre la langue pour la langue, comme le dit encore l'écrivaine et journaliste Nadia Ghalem. "Il s'agit, dit-elle, de défendre ce reflet, ce corps visible et sensible d'une culture particulière en Amérique du Nord". Nous voulons, de façon pacifique mais avec une volonté agissante, défendre pied à pied ce qui donne une âme à notre peuple et qui lui réfléchit son sens. Ma langue, notre langue est une barre de fer qui ne pliera pas.

Dans notre quête du pays, la langue a un poids historique parce qu'elle ramène la question de la mémoire laquelle donne sens et prise dans notre aventure humaine. Nos oeuvres littéraires, chansonniers, cinématographiques et autres sont si magnifiquement inscrites dans des problématiques identitaires que leur universalité est saisissante. "Sans tradition, affirme Émile Olivier, une langue se rétrécit". Ici, la tradition est le point d'appui vers l'avenir. Or., sans vision, il n'y a pas d'avenir; encore moins de souveraineté. dans cette vision.

Or, ces dernières années, on parle de plus en plus de langue commune au Québec. Une langue commune ce n'est pas juste une langue de communication. Qu'on le veuille ou non, parler de langue commune, c'est parler d'un espace social, historique et politique commun en devenir. A cet égard, aucun gouvernement n'a été, n'est et ne sera jamais mandaté pour bilinguiser le Québec. La nouvelle politique gouvernementale (une nouvelle Loi 101, pas moins) devra donc avoir pour fonction de proposer une loi claire, sans ambiguïté. Elle devra mettre au centre de sa vision un Québec français ouvert sur le monde. Le devoir de clarté du gouvernement est impérieux. Sa vision doit en être une de clairvoyance et de responsabilité. Une nouvelle politique de la langue devra échapper au discours du minoritaire, à une vision cul-de-sac de son rapport à l'économie, à

---

<sup>25</sup>. Fernand Dumont, op.cit., p.14.

<sup>26</sup>. Lire La nécessaire souveraineté, document produit par le réseau des intellectuels pour la souveraineté, IPSO, 1996, dont le présent paragraphe s'inspire.

sa restriction culturelle, à sa culpabilité historique. Refaire une loi québécoise sur la langue exigera courage, responsabilité et ouverture. Cela ne sera possible que sur une base éthique et civique.

Que cela soit clair: vouloir un Québec français ne relève pas d'un ressentiment à l'endroit des anglophones. Techniquement, il est vrai, les tribunaux ont reconnu que l'affichage unilingue en français était contraire à la liberté d'expression. La belle construction idéologique. Il est malheureux que ces instances judiciaires aient confondu expression commerciale avec l'expression politique ou littéraire. Nous sommes d'avis, avec le professeur de droit Michel Lebel, que le gouvernement pourrait refuser la solution du bilinguisme dans l'affichage:

[...] c'est une solution qu'un gouvernement aurait le droit de ne pas accepter, s'il arrivait à la conclusion non équivoque que la langue de la majorité est sérieusement menacée par une ou des langues minoritaires.<sup>27</sup>

Il ne s'agit pas de laisser survivre chez nous, comme dans les autres provinces canadiennes, la langue française abandonnée à elle-même avec le courage qu'on sait de la part de ceux et celles qui la parlent. Il s'agit, au Québec, de proposer des mesures législatives capables d'assurer la pérennité de la langue française sur son propre territoire. Aussi, pensons-nous que l'actuelle politique linguistique doit être entièrement réécrite afin de revenir non seulement à l'esprit de la loi 101 de 1977, mais aussi à ses articles qui ont été "neutralisés" par Ottawa, ou qui sont disparus avec les années. Cette demande ne devrait pas étonner le gouvernement du Québec puisque lui-même réaffirme sans cesse sa détermination de poursuivre l'objectif fondamental d'un Québec français. Dit-il. La politique linguistique qu'il dit proposer doit être globale. Elle doit viser à faire appliquer vigoureusement la Charte de la langue française, qui est loin d'avoir produit tous ses effets. Il me semble avoir déjà entendu un pareil discours. Que disait déjà Menaud? "Au Québec, rien n'a changé..."

L'existence d'un Québec français ne résulte pas d'un accord de circonstance; cette existence résume une longue histoire. Certes, la marginalité (la réserve française) fut le prix de notre survie, mais Fernand Dumont croit que nous pouvons en tirer une leçon pour l'avenir :

---

<sup>27</sup> : Michel Lebel, "Une question de politique et de droit", La Presse, 15 août 1996, p.B-2.

S'il est vrai que la langue française est devenue la seule référence collective, il reste à montrer qu'elle n'est pas uniquement une jolie note folklorique dans le concert américain, mais l'outil et le symbole d'une culture créatrice. [...] Ce sera raccorder ce que la survivance avait dissocié, réconcilier la communauté nationale avec un grand projet politique."<sup>28</sup>

Dans la refonte à venir et nécessaire de la Charte de la langue française, le gouvernement doit retrouver cette perspective éthique éclairée par l'histoire afin d'assurer et d'assumer la clarté de sa vision. Comme peuple, il faut nous débarrasser des états qui nous maintiennent dans la survivance. Le devoir de clarté nécessite le courage de la liberté.

Et si Paul Valéry affirme que "L'histoire donne à l'avenir le moyen d'être pensée.", je dis que la langue donne à l'identité le moyen d'être assumée.

Cette Commission en comprendra-t-elle les vrais enjeux?

---

<sup>28</sup>. Fernand Dumont, Op. cit., p.335.